

né le 30.7.96. à Anvers

Jan Dammie Jean Gaston / 8207

licent. solut. aux 2^e d. l. 3 ca

(recu) + Wynghene 18-10-18 (extr.) et y d (liste com le)

(mdm) x au cimet. de Wildenburg (pire) (Recu + P. DA)

x à Wynghene le 21-10-18 (6^e 4 / F. D.)

→ le 21-10-18 cim. civil n° 1211 tombe (L. P. 1211 list. L)

se d au cim. et de Anvers. (Muel) (S. 8. 1211)

Sb. E.C. H113 18-10-19 à Mg. transmis p. d. sous n° E/C. 1248. (l'acte de + esciste / jugement)

Sb E/c 5304 le 12.11.19 à Q Mb. d pd.

Q Mb à Ssb. p.d

20.11.19

Ssb. E.C. 7892 - 20 - 12-19 à Qm. p.d. p. visa

E/1056

Qm. à Ssb. p.d. non visé ; dossier matriculaire se trouvant au départ de la guerre 23-12-19

Ssb. E/C. 12674 - 9-2-20 - à Qm. p.d. p. visa

Recu Qm. p.d. visé 12-2-20.

Ssb. E.C. 14789 - 10-8-20 à Hdn. p.d.

E-1056^e du 9-8-20 à Wynghene : dem. s'il y est.

ob: Jan Dammie, rue de la Duchesse, 42 Anvers le 23-8-20 adm. transfert à Anvers au cimet. de Muel.

Wynghene 28/10/20 milit n'y est pas L

S.E. 5304 - 27-11-20 à M^r Van Damme
date de transfert pas encore fixée

S.V. - 25-10-20 - env. J.B.

S.E. n^o 6327 - 21-12-20 à M^r L. Van Damme, Les expens. courus ont
au mois de mars prochain.

S.V. 19/21 Env. J.B. n^o 259 en double (1)

1^{er} del. n^o 5217, 15711, Transm. liste des pertes subies 18,

R. 80^v du 2-6-22 à M^{me} transm. domier
Reconstituée en vue de recevoir la décl.
judiciaire du t.

M^{me} d. a. n^o 87866 le 16-8-22 renvoie (en communication)
la déclaratⁿ par laquelle l'offic^r d. s. c. de Wyngene at-
teste que l'acte de t n'a pas été dressé, transm. un c. a. d.
(dressé à Wyngene) dem. explicat^{ns} à ce sujet et une
expeditⁿ intégrale de l'acte dont il s'agit. (s. c.)

E.C.A/10181 du 2-9-22 à M^{me} Transm. - decl. en
de décès et notes de l'admⁱⁿ com^{ale} de Wyngene
renvoyant que c'est au moyen de la déclaratⁿ
de décès délivrée par le service des inhumations de
la M.A. que l'ad. a été dressé. L'Ad doit être
erroné. En retour la dépêche O.G. 87866 et ses deux
annexes (cad. et decl. en de l'admⁱⁿ com^{ale} de Wyngene comme)
quoi l'ad n'a pas été dressé.

2

Zan Gamme Gaston, Jean
Chepore Del. No. 1204
Kant. Sicut.

M. du. 267/178402 le 13. 11. 33. le. supem. declaratif
de + a été rendu le 20. 7. 33. par le Tribunal de Châlon
et est transcr. et les registres G. C. de Châlon (G. C.)

